

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 V. 295** Vœu relatif aux déplacements lors de l'édition 2019 de Nuit Blanche.

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Considérant le vœu de Fadila MEHAL et des élus du groupe Démocrates et Progressistes, demandant que la Ville de Paris et la RATP veillent au renforcement des modes de déplacement et aux liaisons entre communes participantes à Nuit Blanche 2019 ;

Considérant que la Ville de Paris demande depuis plusieurs années l'intégration de la Nuit Blanche dans le dispositif « nuits longues » pour permettre à tous de se déplacer en transports collectifs pendant cet évènement culturel ;

Considérant que l'annonce par la Région Ile-de-France de lancer une expérimentation du renforcement de l'offre de transports une nuit par mois, est intervenue sans aucune concertation préalable avec les Maires des communes de la Métropole du Grand Paris et les acteurs de la vie nocturne ;

Considérant que le choix des dates de l'expérimentation doit pouvoir coïncider avec les dates des grands événements locaux nécessitant des renforts de l'offre de transports collectifs, particulièrement Nuit Blanche qui attire chaque année plus d'un million de visiteurs ;

Considérant que la prochaine édition de Nuit Blanche se tiendra dans la nuit du 05 au 06 octobre 2019, alors que la Région Ile-de-France prévoit de lancer son expérimentation du renforcement de l'offre de transports la nuit du 19 octobre ;

Considérant le souhait de la Maire de Paris que Nuit Blanche prenne cette année une dimension métropolitaine encore plus affirmée en la faisant rayonner au-delà du territoire parisien ;

Considérant que cette proposition a été soutenue avec enthousiasme par le Président de la Métropole du Grand Paris, actant ainsi la création de la première Nuit Blanche Métropolitaine ;

Considérant que ce projet a été adopté à l'unanimité du Conseil Métropolitain lors de sa séance du 21 juin 2019 ;

Considérant que le Président de la Métropole du Grand Paris a souhaité que la Métropole apporte une contribution financière de 200 000 euros à cinq communes de la Métropole (Aubervilliers, Plaine Commune, Saint-Denis, Gennevilliers, Rueil-Malmaison, Gentilly, Vincennes) afin qu'elles puissent développer des projets artistiques sur leur territoire et figurer dans le programme officiel de la Nuit Blanche 2019 ;

Considérant la participation de nombreux autres équipements culturels de toute la Métropole à la Nuit Blanche 2019, notamment situés dans des communes limitrophes de Paris desservies par la RATP ;

Considérant que l'extension des transports collectifs sur un périmètre élargi pendant la Nuit Blanche permettrait au plus grand nombre d'habitants de la Métropole d'accéder à cette grande manifestation culturelle ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- Que la région Ile de France puisse reconsidérer la date choisie pour son expérimentation au mois d'octobre, afin qu'elle puisse correspondre à la date de la Nuit Blanche.